

Image not found or type unknown



Congés annuels non pris cause maladie suivie maternité

Par **Lililola**, le **22/11/2019** à **08:49**

Bonjour,

je suis adjoint administratif dans une commune (fonction publique territoriale) et en congé maladie ordinaire pour cause de grossesse à risque depuis août 2019. Mi décembre suivra directement le congé pathologique puis le congé maternité fin décembre.

Il me reste 14 jours de congés que je n'ai pu prendre. Que deviennent ils ?

Merci d'avance pour votre retour.